

Convention Territoriale Globale



Dispositif AVIP

A Vocation d'Insertion Professionnelle

- ▶ Volonté de s'inscrire dans le dispositif ?
- ▶ Si oui :
 - ▶ Familles habitants uniquement sur le territoire du Val de l'Aisne ?
 - ▶ Quid des frais de dossier ?
- ▶ Subventions :
 - ▶ Possibilité d'avoir 2 500 € en s'inscrivant dans le dispositif
 - ▶ Possibilité d'avoir 500 € par contrat AVIP signé

Convention Territoriale Globale

- ▶ Diagnostic validé par la Caf et le comité de pilotage (copil du PEL)
- ▶ A partir de septembre 2022 :
 - ▶ Nouveau Comité de Pilotage
 - ▶ Création d'un Comité technique
 - ▶ Création de 8 groupes de réflexion :
 - ▶ Petite-enfance
 - ▶ Cycle 1 & 2
 - ▶ Cycle 3 & 4
 - ▶ Adolescents
 - ▶ Handicap
 - ▶ Inclusion Numérique
 - ▶ Mutualisation des services
 - ▶ Accès aux droits



Le comité de pilotage

- **Son rôle ?**
 - Définit les orientations politiques,
 - Valide le programme d'actions
- **Sa composition ?**
 - Le Président de la CCVA
 - Le Vice président chargé de l'enfance et de la jeunesse de la CCVA
 - Un représentant de la Caf + le CTT
 - Une part représentative des élus de la CCVA :
 - Dont 1 élu de chaque collectivité signataire de la CTG
 - Dont 1 élu de chaque commission de la CCVA
 - le chargé de coopération CCVA
- **Fréquence des rencontres ?**
 - 1 à 2 fois par an

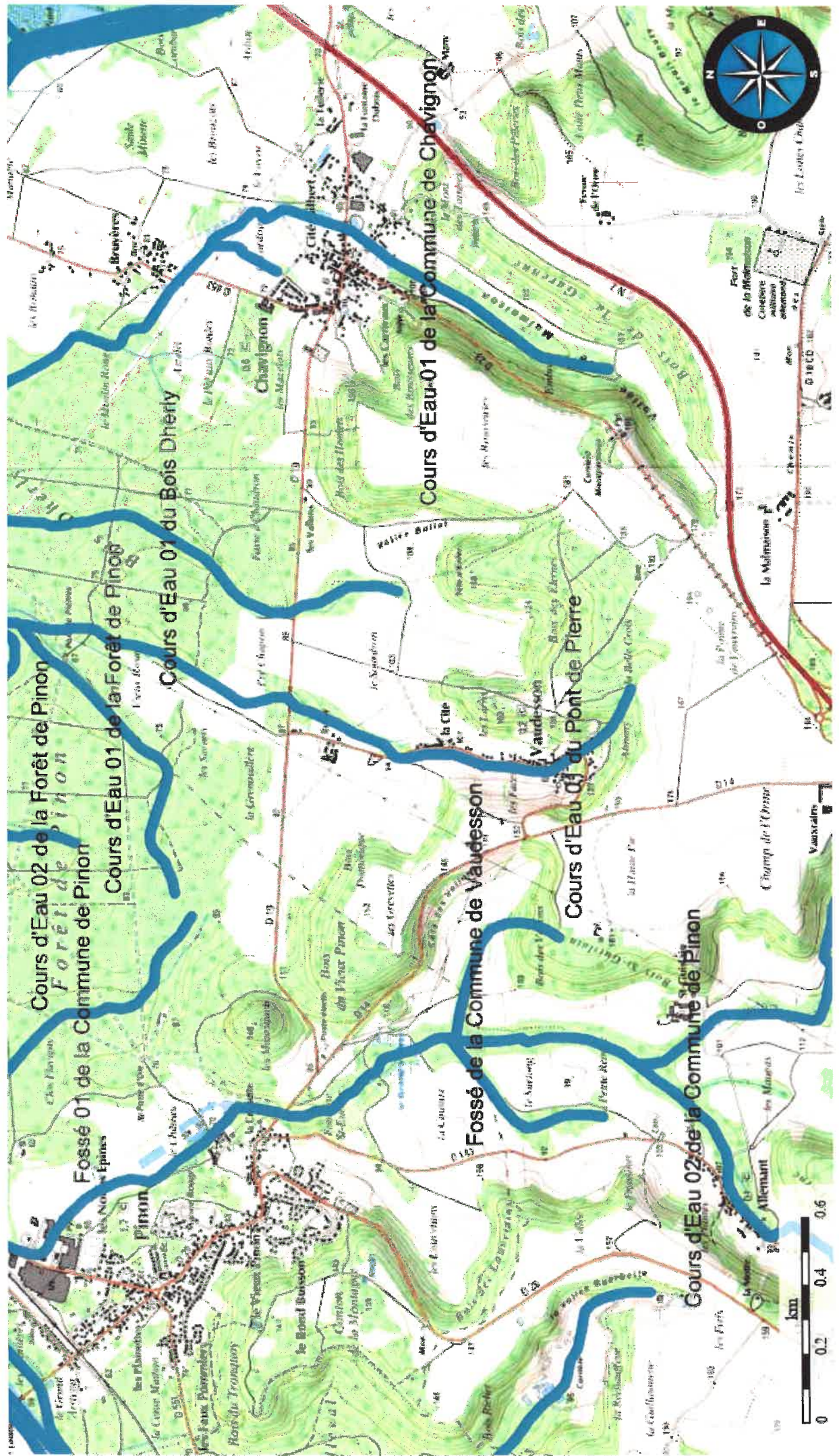


Les « groupes de réflexion » >>

- **Leurs rôles ?**
 - Participent à la réflexion, apportent des éléments techniques sur la thématique.
 - Participent à la construction et l'évaluation des actions.
- **Leurs compositions ?**
 - 1 habitant
 - 1 parent
 - 1 acteur local
 - 2 spécialistes de la thématique
 - 1 chargé de coopération CCVA
 - 1 conseiller technique territoriale de la CAF
- **Fréquence des rencontres ?**
 - 1 fois par trimestre
- **La sélection ?**
 - Habitants : communication et sollicitation via Panneau Pocket et les mairies
 - Parents : communication et sollicitation via les structures d'accueils des enfants
 - Acteurs locaux et spécialistes : partenaires déjà-existants ou déjà-identifiés

Le comité technique

- **Son rôle ?**
 - Anime la démarche et les rencontres, synthétise les échanges et produit les compte-rendus.
 - Travaille sur la mise en forme du diagnostic et le plan d'action.
 - Propose au comité de pilotage les travaux à valider.
 - Il fait le lien entre les groupes de réflexion et le comité de pilotage.
- **Sa composition ?**
 - 1 conseiller technique territorial de la CAF
 - Les référents/rapporteurs de chaque thématique (choisi au sein de chaque groupe thématique)
 - Directeur Général des Services de la CCVA
 - 1 chargé de coopération CCVA
- **Fréquence des rencontres ?**
 - 1 fois par trimestre



Cours d'eau - BD Carthage

 Cours d'eau - Bd_Carthage - France entière - version à jour